

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP21-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 20 logements dans la zone F110C, d'autoriser les habitations multifamiliales « R4+ », de revoir les normes d'implantations ainsi que les normes relatives au nombre de cases de stationnement dans la zone F114C et de changer la vocation de la zone résidentielle FG05R en zone industrielle »

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 3 juillet 2023, a adopté le premier projet de règlement numéro PP21-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 20 logements dans la zone F110C, d'autoriser les habitations multifamiliales « R4+ », de revoir les normes d'implantations ainsi que les normes relatives au nombre de cases de stationnement dans la zone F114C et de changer la vocation de la zone résidentielle FG05R en zone industrielle ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 19 juillet 2023, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de :

- d'autoriser les habitations multifamiliales jusqu'à un maximum de 20 logements dans la zone commerciale F110C (secteur situé au sud de la rue Principale et à l'ouest de la rue de Toulouse);
- d'autoriser les habitations multifamiliales jusqu'à un maximum de 45 logements, de revoir les normes d'implantations ainsi que les normes relatives au nombre de cases de stationnement dans la zone commerciale F114C (secteur situé à l'est des rues de Toulouse et Évangéline, à l'ouest de la rue Robinson et de part et d'autre de la rue Principale); et
- de changer la vocation de la zone résidentielle FG05R en zone industrielle (secteur situé au sud de la piste cyclable « La route des champs » et à l'ouest de la route Jean-Lapierre) et d'y définir des normes d'implantation et des usages de transformation reliée au secteur alimentaire, d'ateliers, d'entrepôts et centre de distribution et d'établissements manufacturiers.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au [www.granby.ca/fr/avis-publics](http://www.granby.ca/fr/avis-publics), sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 7 juillet 2023.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier